



La date limite des inscriptions en ligne était fixée au 1^{er} mai, et au 3 mai pour faire la démarche en mairie.

Il n'est donc plus possible de s'inscrire.

Image 1 Crédits: luzitanija - stock.adobe.com

Le téléservice « [Interroger sa situation électorale](#) » vous permet de :

- connaître le numéro et **l'adresse de votre bureau de vote** ;
- connaître votre numéro national d'électeur nécessaire pour établir une [procuration](#) ;
- retrouver toutes les **procurations** que vous avez données ou reçues ;
- télécharger votre attestation d'inscription sur les listes électorales.

Pour [vérifier votre situation électorale](#), vous devrez vous connecter avec votre compte *Service-Public.fr* ou vous identifier avec le service **FranceConnect**.

Ensuite, il vous faudra préciser simplement :

- si vous votez en France ;
- le nom de votre commune de vote ;
- vos nom et prénom(s) ;
- votre sexe et votre date de naissance.

Une fois tous les éléments fournis et validés, vous pourrez savoir si vous êtes inscrit sur la liste électorale de votre commune.

En cas de réponse positive, le numéro de votre bureau de vote et son adresse vous seront précisés.